viscom

die höheren technik fachschulen

Plan d'études cadre
pour les filières de formation des écoles supérieures

«Management des médias»

Manager diplômée ES en médias
Manager diplômé ES en médias

Organe responsable:

Viscom

Conférence des écoles supérieures Technique CES-T

Approuvé par le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation SEFRI:

07 JUIL. 2022

Bases

Le présent plan d'études cadre constitue, avec la loi fédérale sur la formation professionnelle (LFPr) du 13 décembre 2002, l'ordonnance sur la formation professionnelle (OFPr) du 19 novembre 2003 et l'ordonnance concernant les conditions minimales de reconnaissance des filières de formation et des études postdiplômes des écoles supérieures (OCM ES) du Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR) du 11 septembre 2017, le fondement juridique pour la reconnaissance de la filière de formation ES «Management des médias».

L'approbation du plan d'études cadre devient caduque si le renouvellement de l'approbation du plan d'études cadre n'est pas demandé au SEFRI dans les sept ans suivant l'approbation (art. 9 OCM ES). L'organe responsable contrôle l'actualité du plan d'études cadre et le soumet, le cas échéant, à une révision partielle ou totale. L'organe responsable doit s'assurer que les évolutions économiques, technologiques et didactiques sont prises en considération.

Le plan d'études cadre a été élaboré par l'organisation compétente du monde du travail en collaboration avec les prestataires de formation, représentés par la Conférence des écoles supérieures Technique.

Table des matières

1 Organe responsable du plan d'études cadre 5
1.1 Composition 5
1.2 Adresses 5

2 Titre 6

3 Positionnement 7

4 Profil professionnel et compétences opérationnelles 8
4.1 Profil professionnel «Management des médias» 8
4.2 Vue d'ensemble des compétences opérationnelles 10
4.2.1 Compétences opérationnelles générales 10
4.2.2 Compétences opérationnelles spécifiques à la profession pour la filière de formation ES «Management des médias» 12

5 Niveau d'exigence 15
5.1 Niveau d'exigence des compétences opérationnelles générales 16
5.1.1 A1: Organiser les processus de l'entreprise 16
5.1.2 A2: Utiliser des méthodes de résolution des problèmes et de développement de l'innovation avec efficacité 16
5.1.3 A3: Communiquer d'une manière efficace et adaptée à la situation 17
5.1.4 A4: Réfléchir à son développement personnel et le faire progresser 18
5.2 Niveau d'exigence des compétences opérationnelles professionnelles spécifiques 19
5.2.1 B5: Développer et concrétiser les processus de production médiatique 19
5.2.2 B6: Prendre des décisions de stratégie marketing 19
5.2.3 B7: Développer des produits médiatiques 20
5.2.4 B8: Planifier et diriger des projets 20
5.2.5 B9: Endosser des responsabilités managériales 21
5.2.6 B10: Agir de façon durable dans la production médiatique 22

6 Formes de formations proposées et heures de formation 24
6.1 Formes de formations proposées 24
6.2 Répartition des heures de formation 24
6.2.1 Répartition des heures de formation sur les domaines de compétences 24
6.2.2 Répartition des heures de formation sur les composantes scolaires et pratiques de la formation 25

7 Conditions d'admission 29
7.1 Bases 29
7.2 Admission aux filières de formation avec CFC correspondant (3600 heures de formation) 29
7.3 Admission aux filières de formation sans CFC correspondant (5400 heures de formation) 30
7.4 Admission sur dossier 30
7.5 Prise en compte des acquis 30

8 Coordination entre les composantes scolaires et pratiques de la formation 32

9 Procédure de qualification 34
9.1 Procédure de qualification finale 34
9.2 Règlement d'études 34

10 Dispositions finales 35
10.1 Abrogation de l'orientation «Médias» du précédent plan d'études cadre Technique 35
10.2 Dispositions transitoires 35
10.2.1 Vérification de la reconnaissance 35

10.2.2 Titre 35
10.3 Entrée en vigueur 35

11 Édiction 36

1 Organe responsable du plan d'études cadre

1.1 Composition

L'organe responsable se compose:

- **de l'organisation du monde du travail:** Viscom, et
- **du représentant des prestataires de formation:** Conférence des écoles supérieures Technique CES-T.

L'organe responsable est chargé de l'élaboration du plan d'études cadre et de son examen périodique conformément à l'ordonnance du DEFR concernant les conditions minimales de reconnaissance des filières de formation et des études postdiplômes des écoles supérieures (OCM ES).

1.2 Adresses

Viscom

Weihermattstrasse 94

5000 Aarau

Tél. 058 225 55 00

info@viscom.ch / www.viscom.ch

Conférence des écoles supérieures Technique CES-T

c/o Daniel Sigron

Römergässli 6

2502 Biel

info@khf-t.ch / www.khf-t.ch

2 Titre

Les prestataires de formation proposant une filière de formation ES en «Management des médias» reconnue sont en droit de décerner le titre suivant protégé au niveau fédéral:

Français	*Allemand*	*Italien*
Manager diplômée ES en médias	dipl. Managerin Medien HF	Media manager dipl. SSS
Manager diplômé ES en médias	dipl. Manager Medien HF	Media manager dipl. SSS

Traduction anglaise

La traduction anglaise applicable est mentionnée dans les suppléments au diplôme. Il ne s'agit toutefois pas d'un titre protégé. Le titre suivant est recommandé en anglais:

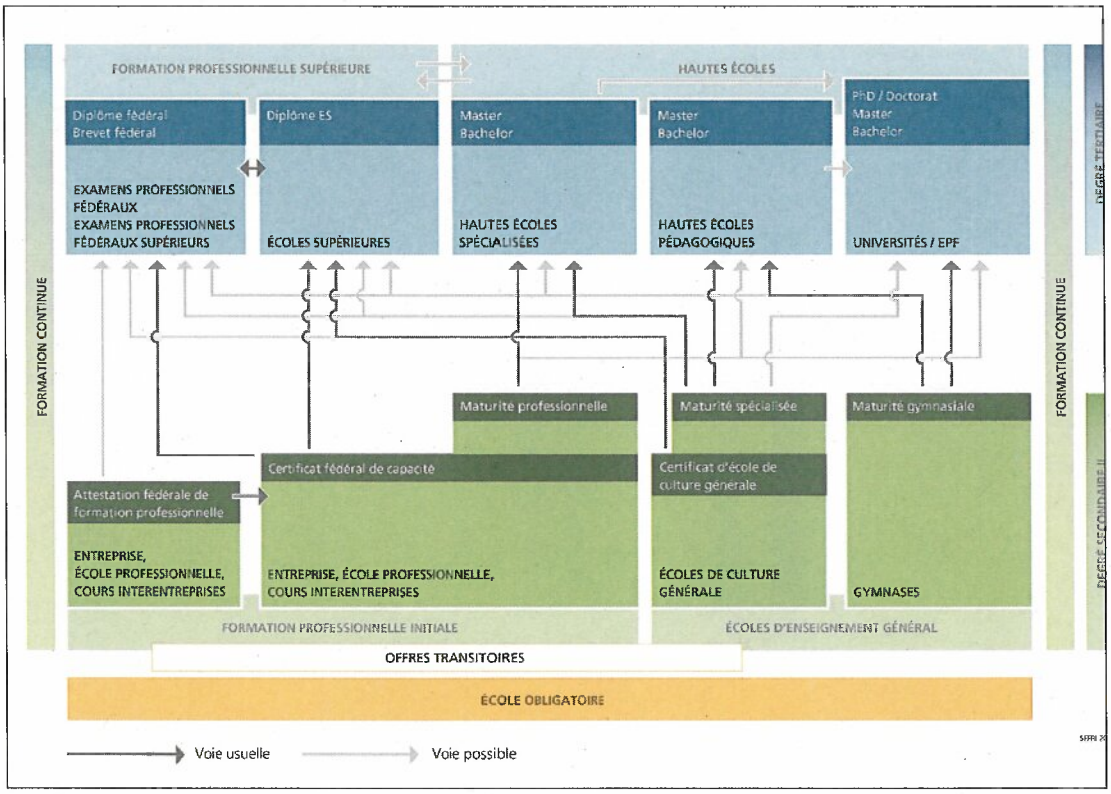
Media Manager, Advanced Federal Diploma of Higher Education.

3 Positionnement

De degré tertiaire, la filière de formation ES «Management des médias» fait suite au degré secondaire II.

Les filières de formation d'écoles supérieures reconnues au plan fédéral relèvent, avec les examens fédéraux, du domaine de la formation professionnelle supérieure et constituent, avec les hautes écoles, le degré tertiaire du système de formation suisse.

La formation présente un lien important avec le marché du travail et inculque des compétences permettant aux diplômés[1] d'endosser de manière autonome des responsabilités techniques et managériales dans leur domaine. À la différence des examens fédéraux, les filières de formation ES présentent une orientation plus large et plus généraliste. Les filières de formation ES s'adressent essentiellement aux diplômés du degré secondaire II titulaires d'un certificat fédéral de capacité correspondant. Les conditions d'admission sont formulées explicitement au chapitre 7 du présent plan d'études cadre.



[1] Pour faciliter la lecture du document, le masculin est utilisé pour désigner les deux sexes

4 Profil professionnel et compétences opérationnelles

4.1 Profil professionnel «Management des médias»

Domaine de travail et contexte

Les managers diplômés ES en médias travaillent dans des entreprises très diverses du domaine de la presse écrite, des médias électroniques et interactifs, dans l'industrie de l'édition, dans le marketing et dans la communication, ou sont responsables de projets médiatiques au sein des entreprises.

Les entreprises spécifiques à la branche sont en général d'envergure nationale, ont parfois une dimension régionale et, par le biais de processus de concentration, il existe également de plus en plus d'entreprises de portée mondiale. Il s'agit essentiellement de petites et moyennes entreprises. Cependant, une grande proportion se trouve généralement aussi parmi les entreprises individuelles et microentreprises du secteur des médias et de la communication.

En tant que généralistes, les managers diplômés ES en médias occupent des postes de direction et gèrent des projets médiatiques complexes. Ils sont responsables du processus de production médiatique et assument des tâches en ce qui concerne la conception, le design, la production, la coordination, la logistique, la vente, la distribution et la communication. Ils sont responsables de la transcription de la terminologie spécialisée en notions compréhensibles par tous. Il arrive également qu'ils interviennent comme consultants indépendants ou travaillent au sein de la direction.

À l'égard de parties prenantes telles que les clients et les professionnels des médias, les créateurs, les orateurs, les rédacteurs, les producteurs de médias audiovisuels, les graphistes, les experts en didactique, etc., les managers diplômés ES en médias agissent en tant que spécialistes confiants et socialement compétents qui contribuent à promouvoir la coopération.

Exercice de la profession

Les managers diplômés ES en médias s'occupent de projets complexes de processus opérationnels dans le secteur des médias. Les défis posés par les nouvelles technologies, l'interconnexion croissante, la mise en réseau croissante des disciplines et le dynamisme du marché en sont caractéristiques.

Les managers diplômés ES en médias se distinguent en ce qu'ils identifient les interdépendances entre des processus médiatiques internes et externes et créent des procédures sur cette base, qu'ils optimisent et développent en continu au sein de l'entreprise. À cet égard, ils procèdent à une utilisation ciblée des moyens informatiques, techniques et de communication. Dans le champ de tension entre le temps et l'innovation, ils interagissent ingénieusement avec un esprit d'entreprise et de manière communicative. Ils élaborent des solutions aux besoins de toutes les parties prenantes et exploitent avec éthique les possibilités techniques et juridiques.

Ils ont un mode de pensée entrepreneurial interconnecté, planifient, pilotent et réexaminent leurs processus et projets, et contribuent, à travers la numérisation et d'autres

développements futurs, à l'amélioration de l'efficacité et à l'optimisation des coûts ou à l'innovation en matière de produits.

Les managers diplômés ES en médias travaillent ainsi en réseau au-delà de leur champ d'activité.

En tant que cadres, les managers diplômés ES en médias assument la responsabilité économique des processus d'affaires. Outre leur expertise technique et leur responsabilité opérationnelle dans la production et dans la gestion des projets et de la qualité, les managers diplômés ES en médias occupent souvent un poste de direction. Ils font ainsi en général partie des cadres moyens à supérieurs. Le poste de responsable hiérarchique exige d'eux des compétences directionnelles et en matière de prise de décisions, ainsi que des aptitudes à communiquer hors pair.

Les managers diplômés ES en médias disposent d'une grande flexibilité pour faire face aux changements en matière de normes de qualité et industrielles, de technologies de production et d'exigences clients dans le secteur des médias et de la communication. Cela exige d'eux un degré élevé de d'intérêt pour l'acquisition de nouvelles connaissances et une formation continue.

Contribution à la société, à l'économie, à la nature et à la culture

Les managers diplômés ES en médias sont sensibilisés aux questions environnementales et à la culture. Sur la base d'approches durables, ils œuvrent pour la minimisation de la consommation de ressources, des émissions et des quantités de déchets. Ils engagent des mesures pour la protection des collaborateurs, de la population et de l'environnement. Ils comprennent l'importance sociale et culturelle de la production médiatique et sont conscients de leur responsabilité à cet égard.

4.2 Vue d'ensemble des compétences opérationnelles

4.2.1 Compétences opérationnelles générales

A1	**Organiser les processus de l'entreprise**	A1.1 Exécuter les processus de l'entreprise de façon responsable	A1.2 Vérifier les processus et soumettre des propositions d'améliorations aux décideurs	A1.3 Utiliser le savoir technique en le combinant aux connaissances économiques, de façon à influencer la bonne marche des affaires sur le plan économique, technique, social, écologique et éthique	A1.4 Contribuer à la conception, au soutien et à la mise en œuvre des processus de transformation spécifiques à l'entreprise
		A1.5 Considérer et mettre en œuvre les bases juridiques, les réglementations et normes pertinentes pour l'environnement de travail et les produits	A1.6 Contribuer au développement et à la mise en œuvre de l'assurance qualité dans son propre champ d'action		
A2	**Utiliser des méthodes de résolution des problèmes et de développement de l'innovation avec efficacité**	A2.1 Concevoir les processus d'innovation avec méthode	A2.2 Identifier, analyser et résoudre les problèmes en tenant compte de la pensée en réseau	A2.3 Identifier, analyser et développer des solutions aux causes d'un problème dans le domaine d'activité, à la lumière des techniques des médias	A2.4 Développer des solutions à des problèmes complexes
		A2.5 Appliquer des méthodes appropriées de prise de décision fondées sur l'analyse des critères et de l'argumentation	A2.6 Élaborer des approches de solutions globales qui tiennent compte d'aspects économiques, techniques, écologiques et éthiques	A2.7 Utiliser des outils de développement actuels basés sur la technologie	A2.8 Poser un regard critique sur les sources d'information et les réseaux de connaissances et les utiliser

A3	**Communiquer d'une manière efficace et adaptée à la situation**	A3.1 Communiquer de façon cohérente, transparente et claire avec les clients, à l'oral comme à l'écrit	A3.2 Susciter l'intérêt des clients et communiquer de manière crédible et convaincante	A3.3 Sélectionner la quantité et la qualité des informations en fonction des destinataires et choisir le canal d'information approprié	A3.4 Présenter les résultats du travail à l'aide d'éléments médiatiques et rhétoriques adaptés au groupe cible
		A3.5 Évaluer les technologies de l'information et de la communication (TIC), les utiliser et les établir avec professionnalisme	A3.6 Utiliser la terminologie propre à la branche et la transcrire au besoin dans un langage compréhensible pour les clients et les professionnels des médias	A3.7 Préparer ou rédiger des documents écrits de façon professionnelle et compréhensible pour les professionnels des médias	A3.8 Dans le quotidien professionnel, communiquer oralement et par écrit dans une autre langue nationale ou en anglais au niveau B1
A4	**Réfléchir à son développement personnel et le faire progresser**	A4.1 Évaluer ses propres compétences techniques et méthodologiques vis-à-vis des exigences professionnelles, et en déduire le besoin d'apprentissage	A4.2 Se former en permanence à partir de méthodes appropriées et acquérir de nouvelles compétences	A4.3 Évaluer, adapter et intégrer les nouvelles technologies de manière critique et réflexive	A4.4 Développer ses propres compétences dans le domaine numérique en continu
		A4.5 Réfléchir à ses compétences personnelles et les développer en continu			

4.2.2 Compétences opérationnelles spécifiques à la profession pour la filière de formation ES «Management des médias»

B5	**Développer et concrétiser les processus de production médiatique**	B5.1 Analyser et formuler des objectifs et processus	B5.2 Identifier les principaux paramètres d'évaluation du processus et de son amélioration dans le domaine de la production médiatique	B5.3 Analyser, interpréter et organiser la production médiatique sur la base des facteurs relevant de l'économie d'entreprise et liés à la qualité	B5.4 Améliorer en continu les processus de la production médiatique dans le cadre du domaine d'activité et prendre des mesures appropriées en cas d'événements critiques
		B5.5 Développer et organiser des processus de manière ciblée, en tenant compte des facteurs d'influence internes tels que la structure organisationnelle, la culture stratégique et d'entreprise	B5.6 Développer des processus de manière ciblée, en tenant compte de tous les facteurs d'influence externes	B5.7 Documenter et communiquer au sujet des processus en fonction des parties prenantes	B5.8 Initier, mettre en œuvre, vérifier et améliorer des processus
		B5.9 Intégrer des processus dans l'organisation			
B6	**Prendre des décisions de stratégie marketing**	B6.1 Analyser le marché et développer un concept de marketing pour une PME	B6.2 Effectuer une analyse approfondie de la situation de marketing, dégager et prendre des décisions stratégiques	B6.3 Dégager des objectifs et des mesures de marketing, établir un budget, et choisir et mettre en œuvre des instruments de contrôle.	
B7	**Développer des produits médiatiques**	B7.1 Identifier des besoins et des changements et, en utilisant des moyens appropriés, développer des produits médiatiques et des services	B7.2 Évaluer des technologies appropriées pour la production médiatique	B7.3 En fonction des besoins, utiliser les technologies appropriées pour le développement, la planification, le pilotage et le contrôle de la production	B7.4 Développer de nouveaux produits médiatiques en collaboration avec des partenaires

B8	**Planifier et diriger des projets**	B8.1 Initier, planifier et mettre en œuvre de façon autonome des projets et portefeuilles de projets relatifs à la production médiatique, jusqu'à ce qu'ils soient prêts à être réalisés	B8.2 Diriger des projets en s'axant sur les objectifs et les résultats	B8.3 Tenir compte des facteurs qui s'influencent mutuellement et anticiper des changements éventuels dans l'ensemble de la chaîne de création de valeur de la production médiatique, puis prendre des mesures appropriées	B8.4 Tenir compte des facteurs de réussite et vérifier en permanence les irrégularités d'un projet médiatique par rapport à la planification, en termes de travail en équipe, de planification des ressources, d'impact environnemental, de maîtrise des coûts, etc.
		B8.5 Effectuer une analyse des risques et des parties prenantes et tenir compte des résultats dans la planification	B8.6 Établir les bases des décisions relatives à un projet	B8.7 Garantir une communication cohérente et transparente avec les parties prenantes dans le cadre d'un projet	B8.8 Harmoniser les méthodologies de projets avec la culture organisationnelle
		B8.9 En fonction du domaine de tâches, prendre part à des projets avec initiative et créativité	B8.10 Travailler de façon collaborative au sein de l'équipe dans le cadre de projets interdisciplinaires	B8.11 Analyser et documenter la réussite des projets	
B9	**Endosser des responsabilités managériales**	B9.1 Tenir compte de principes de psychologie du travail dans les relations avec les collaborateurs et agir de façon sociale et responsable	B9.2 Réfléchir à la collaboration au sein de l'équipe en fonction des rôles et convenir des règles	B9.3 Réfléchir à son propre rôle de collaborateur ou de leader dans la structure organisationnelle, l'exercer et le façonner	B9.4 Identifier les conflits interpersonnels et les situations individuelles difficiles, en discuter et participer à la recherche constructive de solutions
		B9.5 Concevoir la communication et la collaboration en tenant compte des questions de genre pertinentes, de la diversité et des réalités interculturelles	B9.6 Stimuler la motivation au sein de l'équipe et amener celle-ci à des performances de haut niveau	B9.7 Réfléchir à sa propre pratique de direction et l'améliorer	B9.8 Axer sa propre action vis-à-vis de tiers sur le respect et la tolérance

		B9.9 Assumer la responsabilité et assurer la conception de la sécurité au travail, de la protection de l'environnement et de la protection de la santé des collaborateurs dans son domaine d'activité personnel en tant que responsable hiérarchique	B9.10 Percevoir l'importance de la sécurité des données et de l'informatique et la mettre en œuvre dans son propre champ d'action et en tant que supérieur		
B10	**Agir de façon durable dans la production médiatique**	B10.1 Évaluer les processus de production médiatique vis-à-vis de l'efficience d'énergie et de la compatibilité environnementale	B10.2 Évaluer et utiliser les agents énergétiques neutres en CO_2 dans la production médiatique	B10.3 Tenir compte d'une éventuelle réutilisation de matériaux dès la phase de développement	B10.4 Surveiller l'utilisation de matériel et de ressources naturelles et prendre des mesures pour le remplacement et la minimisation de l'utilisation de substances nocives pour l'environnement et pour la fermeture de cycles des matériaux
		B10.5 Réduire l'utilisation d'énergie dans leurs activités et éviter l'utilisation d'agents énergétiques fossiles	B10.6 Axer les activités sur les critères de directives économiques, techniques, sociales, écologiques et éthiques et avoir ainsi un effet durable		

5 Niveau d'exigence

Le niveau d'exigence à l'égard d'une compétence est défini par la complexité de la problématique à résoudre, la variabilité et l'imprévisibilité du contexte de travail, tout comme la responsabilité en matière de collaboration et de management. Les diplômés ES sont généralement en mesure d'analyser les problématiques et les défis, de les évaluer de manière adéquate, de les résoudre ou de les relever avec des stratégies appropriées. Les compétences opérationnelles sont réparties en quatre niveaux d'exigence.

Niveau de compétences 1: novice

Remplissent de façon autonome des exigences techniques; majoritairement des tâches récurrentes, dans un domaine d'activité clair et des structures stables; travail en équipe et sous la direction d'une instance.

Niveau de compétences 2: avancé

Identifient et analysent de vastes tâches techniques dans un contexte de travail complexe et un domaine de travail changeant; dirigent en partie de petites équipes; mènent à bien les travaux de façon autonome, sous la responsabilité d'un tiers.

Niveau de compétences 3: action professionnelle

Traitent de nouvelles tâches et problématiques complexes dans un environnement de travail imprévisible ou inhabituel; endossent la responsabilité opérationnelle, planifient, agissent et évaluent de façon autonome.

Niveau de compétences 4: expertise

Anticipent les scénarios possibles et développent des solutions novatrices dans un champ d'activité complexe, anticipent les changements futurs et agissent de façon proactive; endossent une responsabilité globale et promeuvent l'amélioration et l'optimisation de l'exploitation.

5.1 Niveau d'exigence des compétences opérationnelles générales

5.1.1 A1: Organiser les processus de l'entreprise

Les managers diplômés ES en médias travaillent sur la base de stratégies et d'objectifs définis par la direction. Ils sont souvent chargés de participer à l'élaboration des processus ou sont responsables de leur respect.

Par leurs responsabilités professionnelle et directionnelle en tant que cadre inférieur ou moyen, ils participent directement au succès de l'entreprise.

Compétences opérationnelles

N°	*Compétence opérationnelle*	*Niveau*
A1.1	Exécuter les processus de l'entreprise de façon responsable	3
A1.2	Vérifier les processus et soumettre des propositions d'améliorations aux décideurs	3
A1.3	Utiliser le savoir technique en le combinant aux connaissances économiques, de façon à influencer la bonne marche des affaires sur le plan économique, technique, social, écologique et éthique	3
A1.4	Contribuer à la conception, au soutien et à la mise en œuvre des processus de transformation spécifiques à l'entreprise	3
A1.5	Considérer et mettre en œuvre les bases juridiques, les réglementations et normes pertinentes pour l'environnement de travail et les produits	2
A1.6	Contribuer au développement et à la mise en œuvre de l'assurance qualité dans son propre champ d'action	3

5.1.2 A2: Utiliser des méthodes de résolution des problèmes et de développement de l'innovation avec efficacité

Les managers diplômés ES en médias travaillent au sein d'équipes interdisciplinaires de composition diverse dans les domaines du développement, de la résolution des problèmes et de l'innovation.

Généralement confrontés à des problèmes inattendus, ils cherchent à identifier les causes et à trouver des solutions dans leur domaine d'activité, de façon systématique et créative.

Grâce à des méthodes appropriées de résolution des problèmes, de créativité et d'innovation, ils apportent une contribution importante au développement de l'entreprise et de ses produits ou prestations.

L'action des managers diplômés ES en médias relève d'une procédure systématique et globale basée sur la théorie et sur la pratique.

Compétences opérationnelles

N°	*Compétence opérationnelle*	*Niveau*
A2.1	Concevoir les processus d'innovation avec méthode	3
A2.2	Identifier, analyser et résoudre les problèmes en tenant compte de la pensée en réseau	3
A2.3	Identifier, analyser et développer des solutions aux causes d'un problème dans le domaine d'activité, à la lumière des techniques des médias	3
A2.4	Développer des solutions à des problèmes complexes	4
A2.5	Appliquer des méthodes appropriées de prise de décision fondées sur l'analyse des critères et de l'argumentation	3
A2.6	Élaborer des approches de solutions globales qui tiennent compte d'aspects économiques, techniques, écologiques et éthiques	4
A2.7	Utiliser des outils de développement actuels basés sur la technologie	2
A2.8	Poser un regard critique sur les sources d'information et les réseaux de connaissances et les utiliser	3

5.1.3 A3: Communiquer d'une manière efficace et adaptée à la situation

Les managers diplômés ES en médias présentent des faits, des problématiques, des idées et des résultats à leurs supérieurs, collaborateurs, clients et d'autres parties prenantes. Pour ce faire, ils utilisent des techniques et des méthodes appropriées et cultivent un langage adapté aux destinataires. Ils sont experts dans l'utilisation de la terminologie et transcrivent celle-ci dans un langage compréhensible pour leurs collaborateurs spécialisés. Ils constituent ainsi un lien précieux entre la théorie et la pratique. Il est essentiel d'attirer l'attention et de susciter l'intérêt de l'auditoire à l'aide d'énoncés compréhensibles et, dans le rôle d'intervenants, d'être convaincants et crédibles.

Ils sont régulièrement sollicités pour exprimer leurs points de vue de spécialistes ou pour donner des consignes précises à des tiers.

Compétences opérationnelles

N°	*Compétence opérationnelle*	*Niveau*
A3.1	Communiquer de façon cohérente, transparente et claire avec les clients, à l'oral comme à l'écrit	3
A3.2	Susciter l'intérêt des clients et communiquer de manière crédible et convaincante	3
A3.3	Sélectionner la quantité et la qualité des informations en fonction des destinataires et choisir le canal d'information approprié	3
A3.4	Présenter les résultats du travail à l'aide d'éléments médiatiques et rhétoriques adaptés au groupe cible	3
A3.5	Évaluer les technologies de l'information et de la communication (TIC), les utiliser et les établir avec professionnalisme	3

A3.6	Utiliser la terminologie propre à la branche et la transcrire au besoin dans un langage compréhensible pour les clients et les professionnels des médias	2
A3.7	Préparer ou rédiger des documents écrits de façon professionnelle et compréhensible pour les professionnels des médias	2
A3.8	Dans le quotidien professionnel, communiquer oralement et par écrit dans une autre langue nationale ou en anglais au niveau B1	B1

5.1.4 A4: Réfléchir à son développement personnel et le faire progresser

Les managers diplômés ES en médias travaillent dans un environnement caractérisé par des technologies et des exigences du marché en constante évolution. Cette dynamique exige une grande ouverture au changement et une volonté de s'engager dans un apprentissage continu informel, formel et non formel.

Compétences opérationnelles

N°	*Compétence opérationnelle*	*Niveau*
A4.1	Évaluer ses propres compétences techniques et méthodologiques vis-à-vis des exigences professionnelles, et en déduire le besoin d'apprentissage	3
A4.2	Se former en permanence à partir de méthodes appropriées et acquérir de nouvelles compétences	3
A4.3	Évaluer, adapter et intégrer les nouvelles technologies de manière critique et réflexive	3
A4.4	Développer ses propres compétences dans le domaine numérique en continu	3
A4.5	Réfléchir à ses compétences personnelles et les développer en continu	3

5.2 Niveau d'exigence des compétences opérationnelles professionnelles spécifiques

5.2.1 B5: Développer et concrétiser les processus de production médiatique

Les managers diplômés ES en médias développent et améliorent les processus de la production médiatique. Pour ce faire, ils analysent les processus et tiennent compte des facteurs d'influence à l'aide de méthodes de travail appropriées. Les managers diplômés ES en médias vérifient et évaluent les processus de la production médiatique par rapport à leur domaine d'activité. Ils proposent des changements appropriés ou prennent des mesures pour améliorer des processus. Dans la perspective d'une amélioration, ils vérifient les facteurs d'influence tels que la qualité, le temps, les coûts, les ressources, les technologies, l'écologie et l'environnement du marché.

Compétences opérationnelles

N°	*Compétence opérationnelle*	*Niveau*
B5.1	Analyser et formuler des objectifs et processus	3
B5.2	Identifier les principaux paramètres d'évaluation du processus et de son amélioration dans le domaine de la production médiatique	3
B5.3	Analyser, interpréter et organiser la production médiatique sur la base des facteurs relevant de l'économie d'entreprise et liés à la qualité	3
B5.4	Améliorer en continu les processus de la production médiatique dans le cadre du domaine d'activité et prendre des mesures appropriées en cas d'événements critiques	3
B5.5	Développer et organiser des processus de manière ciblée, en tenant compte des facteurs d'influence internes tels que la structure organisationnelle, la culture stratégique et d'entreprise	3
B5.6	Développer des processus de manière ciblée, en tenant compte de tous les facteurs d'influence externes	4
B5.7	Documenter et communiquer au sujet des processus en fonction des parties prenantes	3
B5.8	Initier, mettre en œuvre, vérifier et améliorer des processus	3
B5.9	Intégrer des processus dans l'organisation	2

5.2.2 B6: Prendre des décisions de stratégie marketing

Les managers diplômés ES développent des concepts de marketing pour leur entreprise ou en tant que consultants pour des clients externes. Ils assument la responsabilité de la planification, de l'établissement du budget, de la mise en œuvre ainsi que du contrôle des objectifs et des mesures de marketing.

Compétences opérationnelles

N°	*Compétence opérationnelle*	*Niveau*
B6.1	Analyser le marché et développer un concept de marketing pour une PME	4
B6.2	Effectuer une analyse approfondie de la situation de marketing, dégager et prendre des décisions stratégiques	4
B6.3	Dégager des objectifs et des mesures de marketing, établir un budget, et choisir et mettre en œuvre des instruments de contrôle.	3

5.2.3 B7: Développer des produits médiatiques

Les managers diplômés ES en médias identifient les besoins et les changements dans l'environnement du marché et développement des produits médiatiques et des services en utilisant des moyens appropriés. Dans le cadre de leur activité, ils utilisent des technologies adaptées pour la production de produits médiatiques. Ils prennent part à la planification et à l'intégration de nouvelles technologies.

Compétences opérationnelles

N°	*Compétence opérationnelle*	*Niveau*
B7.1	Identifier des besoins et des changements et, en utilisant des moyens appropriés, développer des produits médiatiques et des services	3
B7.2	Évaluer des technologies appropriées pour la production médiatique	3
B7.3	En fonction des besoins, utiliser les technologies appropriées pour le développement, la planification, le pilotage et le contrôle de la production	2
B7.4	Développer de nouveaux produits médiatiques en collaboration avec des partenaires	3

5.2.4 B8: Planifier et diriger des projets

Les managers diplômés ES en médias planifient et dirigent des projets ou des portefeuilles de projet d'envergure en collaboration avec les parties prenantes responsables issus des domaines du design, de la conception, du marketing, des prestations, de la production et des finances, intervenant dans le développement et la production de médias. Ils connaissent bien les méthodes appropriées de gestion de projet, qu'ils peuvent appliquer en fonction de la situation.

Les projets médiatiques se caractérisent par leur complexité, des incertitudes, la volatilité et des conflits d'objectifs. Dans ce contexte délicat, il est vital de prendre des décisions rationnelles sur la base d'informations pertinentes.

Compétences opérationnelles

N°	*Compétence opérationnelle*	*Niveau*
B8.1	Initier, planifier et mettre en œuvre de façon autonome des projets et portefeuilles de projets relatifs à la production médiatique, jusqu'à ce qu'ils soient prêts à être réalisés	3
B8.2	Diriger des projets en s'axant sur les objectifs et les résultats	3
B8.3	Tenir compte des facteurs qui s'influencent mutuellement et anticiper des changements éventuels dans l'ensemble de la chaîne de création de valeur de la production médiatique, puis prendre des mesures appropriées	4
B8.4	Tenir compte des facteurs de réussite et vérifier en permanence les irrégularités d'un projet médiatique par rapport à la planification, en termes de travail en équipe, de planification des ressources, d'impact environnemental, de maîtrise des coûts, etc.	3
B8.5	Effectuer une analyse des risques et des parties prenantes et tenir compte des résultats dans la planification	3
B8.6	Établir les bases des décisions relatives à un projet	3
B8.7	Garantir une communication cohérente et transparente avec les parties prenantes dans le cadre d'un projet	3
B8.8	Harmoniser les méthodologies de projets avec la culture organisationnelle	3
B8.9	En fonction du domaine de tâches, prendre part à des projets avec initiative et créativité	3
B8.10	Travailler de façon collaborative au sein de l'équipe dans le cadre de projets interdisciplinaires	3
B8.11	Analyser et documenter la réussite des projets	2

5.2.5 B9: Endosser des responsabilités managériales

Les managers diplômés ES en médias dirigent des équipes et des groupes de travail de composition souvent interdisciplinaire, intervenant dans la production médiatique. Ils exercent des activités techniques et personnelles de direction. Dans ce cadre, ils font face aux exigences les plus diverses qui leur sont imposées par l'humain, la technique et l'organisation. La gestion de conflits et la maîtrise de situations de communication exigeantes font partie de leur quotidien professionnel. En tant que cadres, ils sont également responsables de l'atmosphère de travail, de la protection de la santé sur le lieu de travail ainsi que de la protection des données sensibles.

Il s'agit, d'une part, de parvenir à un travail de haute qualité et, d'autre part, de garantir la sécurité au travail, tout comme de mettre en œuvre les mesures, en considération des réglementations et des normes. Les ressources doivent être utilisées de façon rigoureuse et parcimonieuse et l'environnement ainsi que le climat doivent être protégés de manière responsable.

Compétences opérationnelles

N°	*Compétence opérationnelle*	*Niveau*
B9.1	Tenir compte de principes de psychologie du travail dans les relations avec les collaborateurs et agir de façon sociale et responsable	4
B9.2	Réfléchir à la collaboration au sein de l'équipe en fonction des rôles et convenir des règles	3
B9.3	Réfléchir à son propre rôle de collaborateur ou de leader dans la structure organisationnelle, l'exercer et le façonner	3
B9.4	Identifier les conflits interpersonnels et les situations individuelles difficiles, en discuter et participer à la recherche constructive de solutions	3
B9.5	Concevoir la communication et la collaboration en tenant compte des questions de genre pertinentes, de la diversité et des réalités interculturelles	4
B9.6	Stimuler la motivation au sein de l'équipe et amener celle-ci à des performances de haut niveau	3
B9.7	Réfléchir à sa propre pratique de direction et l'améliorer	3
B9.8	Axer sa propre action vis-à-vis de tiers sur le respect et la tolérance	2
B9.9	Assumer la responsabilité et assurer la conception de la sécurité au travail, de la protection de l'environnement et de la protection de la santé des collaborateurs dans son domaine d'activité personnel en tant que responsable hiérarchique	3
B9.10	Percevoir l'importance de la sécurité des données et de l'informatique et la mettre en œuvre dans son propre champ d'action et en tant que supérieur	3

5.2.6 B10: Agir de façon durable dans la production médiatique

Les managers diplômés ES en médias tiennent compte des aspects écologique, économique et social dans toutes leurs planifications, conceptions et décisions. Par leur travail, ils mettent en œuvre des aspects d'une stratégie fédérale en matière d'environnement et d'énergie dans des productions médiatiques concrètes. Outre un comportement durable au quotidien, cela nécessite également parfois une innovation technique. Grâce à leur action responsable en tant que cadres, ils participent activement à l'atteinte des objectifs fédéraux en matière d'énergie et d'environnement.

Compétences opérationnelles

N°	*Compétence opérationnelle*	*Niveau*
B10.1	Évaluer les processus de production médiatique vis-à-vis de l'efficience d'énergie et de la compatibilité environnementale	3
B10.2	Évaluer et utiliser les agents énergétiques neutres en CO_2 dans la production médiatique	3

B10.3	Tenir compte d'une éventuelle réutilisation de matériaux dès la phase de développement	3
B10.4	Surveiller l'utilisation de matériel et de ressources naturelles et prendre des mesures pour le remplacement et la minimisation de l'utilisation de substances nocives pour l'environnement et pour la fermeture de cycles des matériaux	3
B10.5	Réduire l'utilisation d'énergie dans leurs activités et éviter l'utilisation d'agents énergétiques fossiles	3
B10.6	Axer les activités sur les critères de directives économiques, techniques, sociales, écologiques et éthiques et avoir ainsi un effet durable	3

6 Formes de formations proposées et heures de formation

6.1 Formes de formations proposées

Les filières de formation peuvent être proposées sous une forme à plein temps ou en cours d'emploi.

Les filières de formation à plein temps, stage compris, durent au moins deux ans, les filières de formation en cours d'emploi au moins trois ans (cf. art. 29 al. 2 LFPr).

Pour les filières de formation suivantes, les nombres d'heures minimaux figurant ci-dessous s'appliquent, sur la base de l'article 3 alinéa 2 OCM ES:

- Pour les filières de formation qui reposent sur un certificat fédéral de capacité dans le domaine correspondant aux études: 3600 heures de formation; dont au moins 2880 heures dispensées hors de la formation pratique.
- Pour les filières de formation qui ne reposent pas sur un certificat fédéral de capacité dans le domaine correspondant aux études: 5400 heures de formation; dont au moins 3600 heures dispensées hors de la formation pratique.

Les prestataires de formation peuvent définir des domaines d'approfondissement ou des spécialisations, avec une latitude de 10% au maximum des heures totales de la formation. Ceux-ci doivent être décrits dans le plan d'études de l'école, avec les compétences supplémentaires correspondantes. Le titre protégé de la filière de formation reste inchangé.

6.2 Répartition des heures de formation

6.2.1 Répartition des heures de formation sur les domaines de compétences

Domaines	*Quotas horaires*
Domaines de compétences A1-A4	15%-30%
Domaines de compétences B5-B10	60%-85%
Domaine d'approfondissement du prestataire de formation (option)	10% au max.
Total: consigne	**100%**

6.2.2 Répartition des heures de formation sur les composantes scolaires et pratiques de la formation

Le présent plan d'études cadre distingue les composantes de formation suivantes:

Cours en contact direct

Description	*Exemples*	*Indicateurs*
Encadrement en présentiel et à distance de classes, de groupes ou de personnes individuelles par des enseignants	Cours classique en présentiel Laboratoire Groupes de travail encadrés Webinaires synchrones Encadrement assuré en présentiel ou à distance de personnes individuelles ou de petits groupes Travaux accompagnés en laboratoire ou travaux de terrain Formation accompagnée sur simulateurs ou en salle de commande Contrôle d'apprentissage formatif	Heures de travail attestables des enseignants avec les étudiants

Apprentissage autonome encadré

Description	*Exemples*	*Indicateurs*
Tâches d'apprentissage confiées, qui doivent être exécutées par des personnes individuelles ou des groupes dans un cadre temporel prescrit	Exercices Définition de tâches Consignes de lectures préstructurées Tutoriels Vidéos interactives Mandats de recherche Devoirs de transfert Tâches de stage Tâches de laboratoire ou de terrain accompagnées	Définitions de tâches Ancrage curriculaire dans le plan d'études scolaire Lien avec cours en contact direct

Apprentissage autonome individuel

Description	*Exemples*	*Indicateurs*
Apprentissage individuel et autogéré dans le but d'atteindre les objectifs de la filière de formation	Préparation et suivi Préparations aux examens Heures d'apprentissage générales Travail centré sur les centres d'intérêt (approfondissement) Travaux en laboratoire ou travaux de terrain autonomes	Heures d'apprentissage individuel (temps consacré rapporté par les étudiants)

Pratique

Description	*Exemples*	*Indicateurs*
Pratique dans l'activité professionnelle correspondante	Activité pratique dans des domaines d'activité pertinents (taux d'occupation: au moins 50%)	Formation en cours d'emploi Concept de vérification par le prestataire de formation 720 heures au maximum imputables à 3600 heures de formation ou 1800 heures au maximum imputables à 5400 heures de formation

Stages

Description	*Exemples*	*Indicateurs*
Travail dans un environnement de travail réel ou axé sur la pratique, accompagné par du personnel spécialisé	Travaux pratiques accompagnés par du personnel spécialisé pour l'acquisition des compétences opérationnelles professionnelles Travaux pratiques sur des projets au sein de l'institution de formation Stage dans un environnement de travail réel	Formation à temps complet Concept de surveillance des entreprises de stage/places de stage/lieux de stage Au moins 720 heures (avec CFC correspondant) imputables à un minimum de 3600 heures de formation ou au moins 1800 heures (sans CFC correspondant) imputables à un minimum de 5400 heures de formation

Procédure de qualification

Description	*Exemples*	*Indicateurs*
Contrôles sommatifs du succès de la formation et examens	Examens semestriels Examens intermédiaires Justificatifs de compétences Examens de diplôme Travaux de diplôme Travaux semestriels évalués	Travaux évalués; pertinence pour la promotion; mention dans les règlements d'examens et de diplômes avec des indications quantitatives (sans préparation à l'examen)

Les quotas horaires se répartissent comme suit sur les différentes composantes de formation scolaires et pratiques:

	Avec CFC correspondant		*Sans CFC correspondant*	
Composantes de la formation	*Heures de formation* *En cours d'emploi*	*Heures de formation* *Plein temps*	*Heures de formation* *En cours d'emploi*	*Heures de formation* *Plein temps*
Cours en contact direct Dont enseignement en présentiel sur le site	Au moins 1500 Au moins 500	Au moins 1500 Au moins 500	Au moins 1900 Au moins 700	Au moins 1900 Au moins 700
Apprentissage autonome encadré	Au moins 400	Au moins 400	Au moins 500	Au moins 500
Apprentissage autonome individuel	Au moins 200	Au moins 200	Au moins 300	Au moins 300
Procédure de qualification	Au moins 300	Au moins 300	Au moins 300	Au moins 300
Total heures de formation sans pratique*	Au moins 2880	Au moins 2880	Au moins 3600	Au moins 3600
Pratique professionnelle et stages				
Pratique (en cours d'emploi, taux d'activité d'au moins 50%) Heures de formation prises en compte sur la base de l'activité professionnelle	720 au max.		1800 au max.	
Stages		Au moins 720		Au moins 1800
Total consigne conformément à l'art. 3 OCM ES	**Au moins 3600**	**Au moins 3600**	**Au moins 5400**	**Au moins 5400**

** Le total minimal de 2880 ou 3600 heures de formation doit être atteint. Les prestataires de formation sont libres de choisir les composantes de formation comportant davantage d'heures que le nombre d'heures de formation minimum spécifié.*

7 Conditions d'admission

7.1 Bases

Les prestataires de formation sont chargés de la procédure d'admission et règlementent celle-ci dans leur règlement d'études en tenant compte des bases légales (LFPr, OFPr, OCM ES et le présent PEC).

7.2 Admission aux filières de formation avec CFC correspondant (3600 heures de formation)

Pour la filière de formation ES «Management des médias», les formations professionnelles initiales ci-dessous sont considérées comme des domaines correspondants aux études. Cette liste mentionne les dénominations professionnelles actuelles.

Sont incluses les dénominations professionnelles de précédentes formations professionnelles initiales qui ont été renommées ou complétées dans le cadre d'une révision partielle (remaniement partiel d'une profession) ou totale (remaniement global d'une profession).

Formation professionnelle initiale avec CFC correspondant	***Einschlägige berufliche Grundbildung mit EFZ***	***Formazione professionale di base con AFC pertinente***
Polygraphe Polygraphe	Polygrafin Polygraf	Poligrafa Poligrafo
Technologue en médias Technologue en médias	Medientechnologin Medientechnologe	Tecnologa dei media Tecnologo dei media
Opératrice de médias imprimés Opérateur de médias imprimés	Printmedienverarbeiterin Printmedienverarbeiter	Operatrice postpress Operatore postpress
Interactive Media Designer Interactive Media Designer	Interactive Media Designer Interactive Media Designer	Interactive Media Designer Interactive Media Designer
Imprimeuse d'emballage Imprimeur d'emballage	Verpackungsdruckerin Verpackungsdrucker	Stampatrice di imballaggi Stampatore di imballaggi
Graphiste Graphiste	Grafikerin Grafiker	Grafica Grafico
Réalisatrice publicitaire Réalisateur publicitaire	Gestalterin Werbetechnik Gestalter Werbetechnik	Operatrice pubblicitaria Operatore pubblicitaria
Spécialiste en photographie Spécialiste en photographie	Fotofachfrau Fotofachmann	Specialista in fotografia Specialista in fotografia
Photographe Photographe	Fotografin Fotograf	Fotografa Fotografo

Polydesigner 3D Polydesigner 3D	Polydesignerin 3D Polydesigner 3D	Decoratrice 3D Decoratore 3D
Médiamaticienne Médiamaticien	Mediamatikerin Mediamatiker	Mediamatica Mediamatico
Informaticienne Informaticien	Informatikerin Informatiker	Informatica Informatico
Agente en information documentaire Agent en information documentaire	Fachfrau Information und Dokumentation Fachmann Information und Dokumentation	Gestrice dell'informazione e della documentazione Gestore dell'informazione e della documentazione

7.3 Admission aux filières de formation sans CFC correspondant (5400 heures de formation)

L'admission d'étudiants sans CFC dans le domaine correspondant aux études requiert au minimum un diplôme du degré secondaire II.

7.4 Admission sur dossier

Les prestataires de formation élaborent un concept «d'admission sur dossier» pour les candidats qui:

a) pour les filières avec CFC correspondant aux études (3600 heures de formation): ne possèdent aucun CFC correspondant, mais peuvent démontrer une qualification équivalente à un CFC correspondant;
b) pour les filières sans CFC correspondant aux études (5400 heures de formation): peuvent démontrer une qualification équivalente à un diplôme du degré secondaire II.

Le concept répond aux exigences suivantes:

- une liste des qualifications équivalentes, respectivement aux CFC correspondants ou aux diplômes du degré secondaire II;
- les critères d'évaluation des équivalences;
- la description de la procédure d'évaluation.

Les «procédures d'admission sur dossier» doivent être documentées par écrit par les prestataires de formation et conservées pendant au moins cinq ans après le début de la formation.

7.5 Prise en compte des acquis

Les étudiants admis peuvent bénéficier d'une prise en compte des acquis. Les conditions minimales suivantes s'appliquent pour les prises en compte des acquis:

- Les acquis ont généralement été obtenus au niveau tertiaire.
- Les acquis ont été vérifiés de façon attestable par des prestataires de formation ou par des organes responsables d'examens.

- Les étudiants ont le devoir de fournir un justificatif.
- Le justificatif n'a pas plus de cinq ans ou il peut être prouvé que la qualification a été maintenue par une expérience professionnelle.
- Pour les étudiants titulaires d'une maturité professionnelle ou gymnasiale, les acquis peuvent être pris en compte dans le domaine des compétences opérationnelles A1-A4.

Les prestataires de formation élaborent un concept de prise en compte des acquis et décident du nombre d'heures à créditer. Les étudiants doivent accomplir le processus de qualification finale, comme décrit dans le chapitre 9.1.

8 Coordination entre les composantes scolaires et pratiques de la formation

Les managers diplômés ES en médias sont directement préparés au marché du travail par l'intermédiaire d'une coordination concertée des parties de la formation scolaire et pratique. Grâce à leur capacité d'utiliser leurs connaissances scientifiques et techniques pour résoudre des tâches pratiques, ils sont des professionnels très demandés sur le marché du travail.

À cet effet, les prestataires de formation organisent des exercices et des stages. Ceux-ci permettent, d'une part, d'approfondir et de compléter les compétences opérationnelles et, d'autre part, de réaliser le transfert à la pratique.

Les prestataires de formation exposent dans un concept didactique comment ces processus sont intégrés de manière ciblée, accompagnés, analysés et évalués dans le cadre d'une procédure de qualification. Pour ce faire, ils recourent à des outils didactiques, tels que les études de cas, les situations authentiques, les instruments originaux, les travaux de laboratoire, les documents d'études, le journal d'études ou les rapports de stage. Le concept didactique est mis en œuvre de façon concrète dans le plan d'études de l'école.

Les prestataires de formation indiquent dans le concept didactique comment ils réalisent le transfert depuis et vers la pratique et comment ils réalisent la coordination entre les parties scolaires et pratiques. Le concept didactique contient au moins:

- la méthodologie de l'enseignement/apprentissage du prestataire de formation;
- la collaboration et la coordination avec la pratique;
- la procédure didactique de la formation;
- le justificatif des tâches de transfert dans le programme d'enseignement;
- la prise en compte de la pratique dans le processus de qualification.

Filière de formation en cours d'emploi

Dans le cadre de la formation en cours d'emploi, 720 heures de formation (avec CFC correspondant) au maximum ou 1800 heures de formation (sans CFC correspondant) au maximum peuvent être prises en compte sur la durée totale de la formation en tant que pratique professionnelle. Pour que la formation scolaire et l'activité professionnelle se complètent efficacement, les conditions cadres suivantes doivent être respectées:

- Une activité professionnelle selon un taux d'occupation d'au moins 50% dans le domaine correspondant aux études doit être exercée durant la formation spécialisée.
- Le prestataire de formation indique dans les plans d'études les pourcentages prévus pour le transfert pratique ainsi que les méthodes à l'aide desquelles la compétence pratique est encouragée de façon systématique et constructive.

Filière de formation à plein temps

Pour les études à plein temps, les stages doivent atteindre au minimum 720 heures de formation (avec CFC correspondant) et au minimum 1800 heures de formation (sans CFC

correspondant). Les prestataires de formation édictent un règlement de stage détaillé comportant au moins les points suivants:

- le choix et la forme des stages;
- l'encadrement des stages par du personnel spécialisé;
- l'évaluation des stages avec imputation des résultats à la qualification.

9 Procédure de qualification

9.1 Procédure de qualification finale

La procédure de qualification finale comprend au moins les éléments suivants:

a. un travail de diplôme axé sur la pratique; et
b. des examens oraux ou écrits.

De plus, les dispositions suivantes sont en vigueur:

- Les parties d'examen a. et b. peuvent être répétées une fois.
- Le travail de diplôme contient un thème du domaine des compétences opérationnelles professionnelles spécifiques (domaine B) avec une utilité pratique ou économique.
- Le travail de diplôme est présenté dans le cadre d'un entretien avec des experts.
- La répétition du travail de diplôme implique le choix d'un nouveau sujet.

Des experts issus de la pratique participent à la procédure de qualification finale. Ils peuvent venir d'organisations du monde du travail.

9.2 Règlement d'études

Le prestataire de formation édicte un règlement d'études englobant les éléments suivants:

- la procédure d'admission;
- la structure de la filière de formation;
- la procédure de promotion;
- la procédure de qualification finale;
- les voies de recours.

Le règlement d'études doit notamment préciser la procédure de promotion respectivement la voie menant à la procédure de qualification finale, tout comme la procédure de qualification finale en elle-même.

Le règlement d'études doit remplir les critères suivants quant à la procédure de qualification finale:

- L'organisation des examens et la responsabilité des examens sont clarifiées.
- Les parties d'examen de la procédure de qualification finale sont décrites et répondent aux consignes minimales du chapitre 9.1.
- Les conditions d'admission de la procédure de qualification finale sont décrites.
- Un organe indépendant chargé de certifier les résultats du processus de qualification finale est formé.
- Chaque partie d'examen de la procédure de qualification finale est au moins évaluée par un enseignant du prestataire de formation et un expert de la pratique.
- Le mode de décision pour l'évaluation est déterminé.
- Les critères de réussite sont décrits.
- Les voies de recours sont décrites.

10 Dispositions finales

10.1 Abrogation de l'orientation «Médias» du précédent plan d'études cadre Technique

L'orientation «Médias» du plan d'études cadre Technique du 24 novembre 2010 est abrogée.

10.2 Dispositions transitoires

10.2.1 Vérification de la reconnaissance

Les prestataires de formation qui, sur la base du plan d'étude cadre Technique du 24 novembre 2010, offrent une filière de formation reconnue dans l'orientation «Médias», doivent, dans les 18 mois suivant l'entrée en vigueur de ce document, déposer une demande de vérification de la reconnaissance auprès du SEFRI (Art. 22 OCM ES).

10.2.2 Titre

Les personnes qui, avant l'entrée en vigueur du présent plan d'études cadre, se sont vu décerner le titre «technicienne diplômée ES en médias» ou de «technicien diplômé ES en médias» (plan d'études cadre Technique du 24 novembre 2010) sont autorisées à porter le titre de «Manager diplômée ES en médias» ou de «Manager diplômé ES en médias» conformément au ch. 2 du présent plan d'études cadre. Il ne sera pas délivré de nouveau diplôme.

10.3 Entrée en vigueur

Le présent plan d'études cadre entre en vigueur dès son approbation par le SEFRI.

11 Édiction

Aarau, 2.6.2022

Viscom

Beat Kneubühler, Directeur

Marcel Weber, Chef d'unité formation continue

Conférence des écoles supérieures Technique CES-T

Stefan Eisenring, Président CES-T

Daniel Sigron, Directeur CES-T

Le présent plan d'études cadre est approuvé.

Berne, 07 JUIL. 2022

Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation SEFRI

Rémy Hübschi
Directeur suppléant
Chef de la division Formation professionnelle et continue